L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 12 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN 30 SEPTEMBRE.

Commission de Permanence.

Séance du 11 septembre 1873.

La commission de permanence a tenu à Versailles sa quatrième réunion, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy, l'un des vice-présidents de l'Assemblée.

M. le président.—Quelqu'un désire-t-il poser des questions au gouvernement?

M. de Mahy.—Je voudrais adresser plusieurs questions aux ministres: d'abord une à M. le ministre des affaires étrangères, puis à...

M. le président.—MM. de Broglie, Ernoul et Batbie se tiennent à la disposition des hommes.

M. le Baron de Larcy, Ernoul et Batbie sont introduits.)

M. Noël-Parfait.—J'ai l'honneur de demander à...

M. le président.—M. de Mahy a demandé la parole le premier.

M. de Mahy.—Je ne l'ai pas demandée pour moi seul, mais bien pour mes collègues de la minorité.

M. Noël-Parfait.—Au nom de mes amis, je pose une autre question, et je dis brièvement pourquoi: car je sais que je marche sur un terrain brûlant. Parmi les dénonciations politiques et religieuses qui se produisent depuis quelque temps, bruyamment et si fréquemment, il on est certaines dont le caractère de gravité précoupe l'opinion publique; je veux parler des mandements épiscopaux où la politique tient plus de place que la religion.—Je veux parler surtout du dernier mandement de l'archevêque de Paris. Ce document est tellement agressif contre l'Italie, dont le gouvernement est ami de la France, que le gouvernement italien a cru devoir en interdire la représentation. Nous voyons là un véritable danger pour notre pays, et nous demandons de qu'il fait notre gouvernement pour arrêter la férvour ultra-montaine.

M. le duc de Broglie.—J'ai une seule réponse à faire, elle sera très simple. Les documents dont on a parlé sont étrangers au gouvernement et ne peuvent d'aucune manière influencer sa politique. On sait que cette politique est établie très clairement depuis le 24 mai: deux fois dans les Messages de M. le président de la République, et une fois dans une circulaire diplomatique, reproduite par les journaux. Nos actes sont vrai journaux; ils sont ceux de l'harmonie et de l'amitié avec toutes les puissances étrangères. Par conséquent, le document dont a parlé M. Noël-Parfait est totalement étranger au gouvernement. Nous n'avons pas à en examiner la nature et la portée. Si l'existence des hostilités contre notre politique, elles ne nous engagent en rien ni pour rien.

M. Noël-Parfait.—Je suis heureux de la réponse de M. le ministre des affaires étrangères.

M. le duc de Broglie.—Notre politique est affirmée par les messages et par l'assentiment de l'Assemblée nationale.

M. de Mahy.—Nous consultérons les parolles de M. le duc de Broglie comme la représentation implicite du pays.

Plusieurs membres.—Mais non! mais non! Le mandement ne regarde pas le ministère.

M. de la Rochefoucault.—M. le duc de Broglie a simplement exprimé la pensée que le gouvernement était en dehors de cela. Je suis fort étonné, du reste, de voir les libéraux contester aux évêques le droit de parler.

M. Journault.—Nous sommes bien aises que le gouvernement se dégage des manifestations à des évêques.

M. de Mahy.—Il est regrettable que des fonctionnaires parlement ainsi.

M. Paulmier Sénset.—Ce qu'il y a de plus clair en tout ceci, c'est qu'on a voulu distraire le gouvernement d'abord dans la commission de permanence.

M. Batbie.—Les évêques ne sont pas des fonctionnaires, et le gouvernement n'a aucun contrôle sur eux.

M. de Mahy.—Vous avez l'appel comme d'abus.

M. Batbie.—Je ne m'attendais pas, je dois l'avouer, à ce que mon motif serait tourné en appel comme d'abus.

M. de Mahy.—Je ne veux engager pas à cela. Il importait seulement que toute équivoque fût écartée. Maintenant nous sommes satisfaits.

M. le président.—Vous avez une autre question à adresser?

M. de Mahy.—Oui, des mesures ont été prises qui peuvent exercer une certaine influence dans les départements où des réélections doivent avoir lieu. On a supprimé des journaux dans les départements qui vont être appelés à voter. A Paris, on a supprimé le *Petit Journal*, qui était très répandu dans les départements. Il y a en également des fermetures de cercles et des interdictions de conférences.

M. de Broglie.—Nous nous conformerons à la loi, pour les cercles comme pour les supprimées des journaux, nous n'avons fait qu'user des pouvoirs légaux sous notre responsabilité et nous tendrons compte de nos actes à l'Assemblée nationale.

M. Journault.—Vous voulez vous conformer à la loi pour les élections, c'est bien. Mais ces fermetures de cercles, des interdictions de conférences, ces suppressions de journaux ne devraient pas avoir lieu pendant la période électorale.

M. le duc de Broglie.—D'abord, la période électorale n'est point ouverte; ensuite, nous donnerons toute la liberté, en vertu même de tous nos pouvoirs légaux. Il ne faut pas laisser franchir les bornes de la discussion jusqu'à l'injure.

Je répète que nous tiendrons compte de notre conduite à l'Assemblée nationale et que nous ne serons en rien de la légalité.

M. de Mahy.—Pouvons-nous espérer que les journaux supprimés seront autorisés à reparaître durant la période électorale?

M. de Broglie.—Le ministère répondra devant l'Assemblée de tous les actes qu'il aura accomplis dans la mesure de ses droits.

M. le président.—Y a-t-il une autre question à adresser au gouvernement?

M. de Mahy.—M. le ministre de l'intérieur a promis, à la dernière séance, de donner la liste des départements qui se trouvent en état de siège.

M. Courbet-Poulard.—Vous vous trompez. Cet engagement n'a pas été pris.

M. de Mahy.—Le ministre a dit qu'on pouvait lui demander tous les renseignements possibles et qu'il était prêt à répondre. C'est dans ces termes que le procès-verbal a été adopté.

M. le président.—Je confirme que dans la dernière séance il n'y a pas eu d'engagements pris et que M. le ministre de l'intérieur a engagé M. de Mahy à le consulter dans son cabinet.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis.—Il ne faudrait pas laisser pour ce qui existe un état de siège secrètes dans certains départements. M. le ministre de l'intérieur nous a déclaré que le nom des départements en état de siège avait été inscrit au *Journal officiel* quand on a publié l'avis sur la suspension de la télégraphie privée. Le question a d'ailleurs été éclaircie pour le département des Vosges, où le décret sur l'état de siège a été publié, et pour le département de l'Oure, dans lequel l'état de siège a été considéré comme régulièrement levé. La question de M. de Mahy ne peut désormais se poser pour aucun autre département.

M. de Mahy.—Je crois que les souvenirs de M. Lefèvre-Pontalis le se trompent.

M. le président.—Les propos verbal a été adopté, nous ne devons pas y revenir.

La séance est levée à deux heures trois quarts.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 septembre.

ENCORE LA FUSION.

On écrit de Paris au *Journal du Havre*:

On répand avec insistance le bruit que le duc d'Aumale, seul d'ailleurs parmi tous les princes d'Orléans, aurait catégoriquement refusé d'adhérer à la réconciliation opérée le 5 août entre les deux branches de la maison de Bourbon et aurait refusé surtout de donner son adhésion aux conséquences politiques de l'entrevue du comte de Paris avec le comte de Chambord. Ce bruit, fondé sur le pèlerinage d'un journal allemand, et que l'on a vu apparaître de tous côtés, est absolument dénué de tout fondement.

Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet, que je vous ai dit, la semaine dernière, que tous les princes d'Orléans, sans exception, étaient d'accord qu'en peut que, dès qu'il la réconciliation a été faite, ils devaient abdiquer le rôle de prétendant et se ranger absolument sous la bannière de M. le comte de Chambord. Je pouvais que rien n'est venu modifier cette manière de voir, et que tous les princes d'Orléans travaillent avec ardeur à la réalisation de la restauration. Je n'ai cessé affirmait que parce que la nature de mes renseignements était telle qu'aucun doute ne pouvait rester dans mon esprit. Or, ces renseignements, je puis vous les confirmer aujourd'hui de la façon la plus absolue.

Les princes d'Orléans ont, me dit-on, consacré une somme de cinquante millions à l'œuvre de la restauration. Ils ne lèvent des journaux le sou, par exemple, qui devient royaliste à partir du 1er octobre prochain. Ils sont en pourparlers pour l'achat d'autres organes tant à Paris que dans la province.

En même temps on s'ingénie de toutes façons pour obtenir la signature des députés hésitants. Une première adresse pour Frohsdorf, vient de partir signatures. Mais il ne faut pas croire que ce sont le chiffre total des toutes celles obtenues jusqu'à présent. Tel député qui a signé la proposition tendant à la restauration de la monarchie, a refusé de signer une adresse au comte de Chambord. Si mes renseignements sont exacts, et je le crois tels, il ne manquerait sera ou dix sept signataires aux neuvièmes de la droite pour avoir cette fameuse majorité plus un dont a fait tant de bruit le *Journal de Paris*, et dont on se contentera faute de mieux. On s'emploie activement à obtenir ce supplément nécessaire et on met pour cela à profit ce qui reste encore des vacances de l'Assemblée.

— Le *Progrès de la Côte-d'Or* dit qu'on ignore en ce moment le département de circulaires intitulées: " Programme de Henri V." Cela, sans signature, est imprimé à Dijon, chez Darantière, rue Chabot-Charny. C'est un rapprochement de phrases pillées dans les écrits du comte de Chambord.

Les maires des communes de la Côte-d'Or en ont reçu plusieurs exemplaires.

L'INTERNATIONALE.

Les bons Gébenois assistent en ce moment à un bien étrange spectacle. En vertu de l'hospitalité plus ancienne qu'écossaise offerte par la ville de Genève aux réfugiés de toutes les nations, de tous les pays, cette placide et inoffensive population, composée moitié de philosophes, moitié de commerçants, et la *troisième* moitié mipartie professeurs et horlogers, nonchalamment est infestée d'un clapier de transfuges de la pire espèce, mais a vu s'ouvrir dans son enceinte, coup sur coup, deux congrès de l'Internationale.

C'est là le cas ou jamais de rappeler le mot de lord Byron, qui appelait Genève "une caverne d'honnêtes gens."

L'Internationale, comme vous l'avez lu, est séparée en deux camps: les autoritaires et les fédéralistes. Ceux-là disent que ceux-ci sont des poules mouillées; ceux-ci prétendent que ceux-là sont des ambitieux et des intrigants. Ne voulant déplaire ni aux uns ni aux autres, je dirai que ni les uns ni les autres ne se sont trompés.

Au reste, ils sont tous d'accord sur ce point, que le capital est un outrage à la civilisation, qu'il faut affranchir les prolétaires, diriger tous les efforts en vue de hâter l'avènement de la République universelle des travailleurs, et que, pour en arriver là, il est nécessaire de disposer d'un capital assez considérable.

Un orateur allemand a conclu son discours par cette vérité: "que tous ceux qui ne peuvent pas comme lui sont des imbéciles et des traîtres." Le sieur Lefrançais se pourrais l'appeler *menteur* et ne veux pas l'appeter citoyen, cela lui ferait plaisir—le sieur Lefrançais a escaladé d'un bond la tribune pour protester contre cette modération de langage. Il l'a dit, en termes assez parlementaires, s'élevant comme un fougueux contre l'orateur, le président et le Congrès.

Ensuite, reprenant la thèse de l'honorable préopinant, il s'est attaché à justifier les agissements de la Commune de Paris. C'est toujours l'histoire du lapin "qui a commencé." Il a prouvé par A + B que les autoritaires sont venus à son secours quand tout était fini; qu'ils ont laissé lâchement massacrer. Il n'a pas ajouté "comme des agneaux."

Son réquisitoire achevé, il a essayé de plaider pour la conciliation. Et il a dit:

Nous sommes tous d'accord sur ce point: qu'il faut faire une guerre acharnée au capital monopolisé. Pour triompher, abandonnons le dictateur de l'Internationale. La conciliation sera complète alors. Que l'organisation parte d'en haut, non pas d'en haut. En faisant autrement, nous subirons l'exemple des gouvernements. Voyez plutôt la bourgeoisie; elle est partout unie; c'est bien simple, elle est lice par des intérêts communs. En revanche, la question sociale est partout traquée, vilipendée, conspuée. Je demande pardon pour le style, je cite textuellement. "Nous nous pas raison aux bourgeois par notre désunion. Rêvons les statuts de l'Internationale; abolissons les autoritaires; ce jour, la révolution sociale sera faite."

Vous voyez! ce n'est pas plus difficile que cela! Tous des partis demande la suppression de l'autre. Celui des deux qui aura été élevé par l'autre, sera de fait reconnaît.

Mais le sieur Chalain, ex-membre du conseil général, n'a pas, comme disent ces bons secrétaires, sa langue dans sa poche. Il bondit à son tour à la tribune pour faire le procès de l'Internationale. "Elle a été vue du droit chemin, dit-il; elle est devenue politique. Les "politiqueurs" se sont emparés de l'Internationale pour s'en faire un marche-pied.

La révolution ne se prépare pas, elle n'est pas l'œuvre d'un homme. Elle éclate à un moment donné. Voyez les Marats. On n'a pas pris les armes. Pourquoi? parce qu'il n'était pas besoin de changer le gouvernement.

"Or, d'après le conseil général, on devrait toujours s'armer pour combattre les gouvernements et proclamer l'avènement du prolétariat. Cette théorie est impuissante. L'Espagne est en feu et personne ne va à son secours. Restez donc tranquilles. Quand les nationaux croient devoir se lever ils se lèvent, sans attendre que les voisins leur donnent le signal. Laissez-les battre: notre tâche, à nous, doit se borner à leur fournir des armes et des fonds. La France, qui est en plus logique, envoie des armes à don Carlos. Pourquoi? Parce que la bourgeoisie, en France, est au pouvoir, et qu'elle est pratique.

Le discours du sieur Chalain produit une vive impression.

Rabick en profite pour ajouter que l'Internationale n'est pas un enfant qu'il faut mener avec des lisières; qu'elle est adulte maintenant; que la scission coupera ces lisières désormais inutiles, et la fera marcher toute seule.

Chaudon, Lefrançais, Pérard, Lemonine parlent dans le même sens.

Mais une charge à fond est faite contre les "travailleurs de la pensée. L'Internationale n'en veut plus dans son sein. Avis aux plumitifs. Ils poussent, dit l'orateur, les ouvriers à la lutte sans prendre part au combat. Si les ouvriers sont vaincus, les travailleurs de la pensée s'attribuent le triomphe et se partagent le gâteau: s'ils sont vainqueurs, ce qui les ont excités sen reviennent en exil pendant que le pouvoir qu'ils avaient gardé dans leur poche."

Eh bien, quoi qu'il m'en coûte de me trouver en communauté d'idées avec un membre de l'Internationale, j'avoue que je partage complètement l'opinion du préopinant. Jules Vallès et consorts—et complices, veux-je dire—ne sont pas peut-être de cet avis, et c'est ce qui prouve encore mieux que j'ai raison.

Seulement, comme Jules Vallès n'était pas à la séance, probablement parce que c'est pas à Genève qu'il s'est enfin, c'est Lefrançais qui a pris la parole pour défendre les travailleurs de la pensée, si lâchement calomniés.

Il rugit, il hurle, il écume.—"Et Verlet? sécrétaire, et Delescluze? et Ferré?" Ma foi, oui! Ferré aussi. Il écrivait, paraît-il, tout comme Rochefort et Rane. Mot, huit, qui avaient eu que ses œuvres complètes, se résumaient dans cette phrase que j'ai vue en autographe: "Faites-la flamber finances."

Quant à Delescluze et à Vermorel, je passe condamnation. Il sont morts—je ne les regrette pas,—l'un sur la barricade, l'autre à l'hopital.

Comptons maintenant. Pour ces rares exceptions, combien y a-t-il dans la légion des "travailleurs de la pensée" qui ont suivi la règle, Félix, Pyat en tête? La règle est d'envoyer les imbéciles se faire tuer, de se nommer ministres, quand on triomphe, et de se sauver à l'étranger quand on échoue. Quant à ceux qu'on a entraînés, comme ils n'ont pas les moyens de passer la frontière, ils sont pris jugés et condamnés: ce qui n'empêchera pas d'autres imbécilesde se laisser tromper par de nouveaux travailleurs de la pensée.

Malheureusement on n'a rien voté. La séance a été levée sans qu'aucune mesure ne fut adoptée pour empêcher les écrivassers de se faufiler dans les rangs de l'Internationale. Les membres se sont séparés en se criant de "Vive l'anarchie!"

Allons! toutes les espérances des radicaux ne sont pas encore déçues.—A.L.

On écrit de Nouméa (Nouvelle-Calédonie, le 15 juin:

Le transport *l'Orne*, qui a suivi de près le *Var* et le *Var*, a débarqué à la presqu'île Ducos 87 condamnés à l'enceinte fortifiée, 455 condamnés à la déportation simple, et enfin 24 femmes transportées. Les déportés simples que l'on a déposés provisoirement vont être dirigés en plusieurs convois à l'île des Pins, où il n'y a pas encore d'installation prête, tant les arrivées se succèdent avec rapidité; les femmes seront acheminées sur l'îlot Brun, qui est affecté, depuis le 10 mai, exclusivement à cette catégorie de condamnés.

Il y a en ici, parmi les déportés, quelques d'ces qui ne font pas satisfaits du climat. La période des chaleurs est terminée, nous venons d'entrer dans la saison sèche et fraîche, qui ne finit qu'en décembre. Les sujets qui ont succombé étaient décrépits usés par la débauche, la misère et les liqueurs fortes. Les membre de la Commune, vrdire est fort d'une embolie capitale, maladie commune à tous les pays. Il y a plusieurs phthysiques parmi les déportés. La douceur du climat commence à les remettre. Marotean lui-même, qui est atteint au deuxième degré et qui est arrivé en mauvais état, a repris quelques forces. On dirait qu'il renaît à la vie. Mais la consomption avait fait de tels ravages dans cette frêle nature, que sa guérison tendrait du miracle. Les médecins cependant n'ont pas perdu tout espoir.

Le travail devient en honneur à la prosqu'île Ducos, où il n'est pas pourtant obligatoire pour les condamnés. Tout d'abord, après le débarquement, personne ne demandait à travailler. Maintenant, les oeufs constituent l'exception. Ceux qui ne font rien sont traités durement par leurs camarades, qui les désignent par quelqu'un sous le nom de *fainéant*. Le bruit fait Assez sonore de l'installation d'une usine métallurgique, qui est chargé du forge chef d'atelier. Les plus difficiles pour lui sera de former, avec ses anciens correctionnaires politiques, de bons ouvriers, forts, durs à la fatigue. Un son commandement, il aura réussi à fonder un établissement, qui ne peut que prendre une grande importance avec les nécessités considérables, si l'on réfléchit que le fer est abondant dans la colonie, et que celui que l'on emploie provient de l'Angleterre et a été travaillé à Sydney et dans les différents ports de l'Australie.

Quelque bon marché que soient relativement les fers anglais, l'avantage doit rester aux produits des usines métallurgiques de la Nouvelle-Calédonie, qui ont sur place, et la matière première et la houille, dont on a découvert des gisements très riches sur divers points de l'île. Ce n'est même pas se faire illusion, croyons-nous, que d'espérer que les fers calédoniens travailler trouveront des débouchés et se placeront avantageusement sur les marchés de l'Australie, de la Polynésie, etc.

Je vous ai écrit, ce me semble, que le gouverneur a accordé à certaines déportés avec des autorisations fort facilement accordées et que les individus qui les obtenaient ne devinaient un danger, quelle que soit la surveillance dont ils sont l'objet. Il ne faut pas perdre de vue que ces hommes sont avant tout des exaltés, aimant à prêcher l'insoumission aux autorités, et évangéliser, comme ils disent dans leur langage.

Or, il vient de se passer un fait qui démontre que les honnêtes gens n'avaient pas tort d'exprimer leurs craintes au gouverneur, homme bien intentionné d'ailleurs, mais qui pourrait manquer de fermeté et de clairvoyance à un moment donné. Un groupe de soldats de la garnison, en petit nombre il est vrai, travaillés sans aucun doute par les prédications clandestines des *frères et amis*, se sont mutinés, ont brisé leurs armes. Les officiers ont promptement réprimé cette tentative de désordre, mais il n'en est pas moins vrai que huit à dix soldats ont dû être traduits, pour fait de rébellion, ce qui a été toujours extrêmement rare dans les corps de troupes de la marine, où la discipline la plus rigoureuse est observée, ont été traduits devant le conseil de guerre permanent de la colonie, qui a prononcé des peines graves contre les plus coupables, notamment les travaux forcés pour cinq ans.

Il faut espérer que de pareils désordres ne se renouveleront pas. Ils accusent mémoires des symptômes dont la cause directe doit être attribuée aux prédications des déportés que l'on a trop prématurément rendus à la liberté. Il faut un frein, et un frein énergique, à ces esprits dévoués par le sonci de la propagande révolutionnaire. Il ne faut pas le chercher ailleurs que dans l'isolement et surtout dans l'éloignement du commerce des honnêtes gens. La Nouvelle-Calédonie est une école de correction. Ne sortons pas de là.

Je vous envoie cette lettre par l'*Orne*. Je vous écrirai encore, s'il y a lieu, par le courrier qui partira dans dix jours.

ORAN.—L'*Echo d'Oran* donne de nouveaux renseignements sur l'assassinat de M. le curé Trainor, de Saint-Louis.

Samedi matin, 30 août, vers les 8 heures, le nommé Jacob Peters dont la famille occupait la chaumière voisine, le ménage du curé, voyant que la porte et les fenêtres de la cure demeuraient fermées, escalada la porte cochère de la cour attenante à la maison, traversa la cuisine, le corridor et arriva dans la chambre à coucher. Là il trouva le curé, en chemise, renversé en arrière sur son lit, les pieds à terre, baigné dans son sang. Frappé de terreur, il prit la fuite.

La nouvelle se répandit en un clin d'œil dans le village. On se transporta à la cure, et on constata que le curé avait reçu dans la gorge un coup de couteau. La mort a dû être instantanée.

Le meurtrier avait pénétré dans la cure en faisant voler en éclats une fenêtre de la cuisine, et l'habitude qu'avait le curé de laisser ouverte la porte de sa chambre donnant dans le jardin, semble avoir favorisé la faite du meurtrier.

Le seul désordre constaté dans l'appartement se trouve à une chaise renversée probablement par le curé, dans une courte lutte engagée entre la victime et l'assassin. On suppose que le crime a eu lieu vers minuit. Rien n'a été volé; le chantré bien connu de M. le curé aurait difficilement soupçonné cet délit quiconque se serait introduit dans la maison pour voler.

Le parquet et le juge d'instruction se sont transportés sur les lieux. La justice informe.

— La nomination de M. le duc Decazes au poste d'ambassadeur de France près la cour d'Angleterre a, enfin, paru au *Journal officiel*. M. le duc Decazes l'accourt est admis à la disponibilité de son grade.

M. le duc Decazes, à qui ses opinions politiques ont valu cette haute faveur, peut cependant se targuer de préférence diplomatiques que n'avaient pas pour lui M. le comte d'Harcourt, qui, récemment nommé à Vienne, préfère laisser à M. de Banneville le soin d'assister à la réception du roi d'Italie. M. le duc Decazes fut, sous le règne de Louis-Philippe, ministre plénipotentiaire de France à Madrid.

Mais c'est peut-être là, aux yeux du ministère actuel, un de ses moindres titres à l'ambassade d'Angleterre. M. le duc Decazes, député à l'Assemblée nationale, est certainement un de ceux qui ont déployé le plus de diplomatie parmi les monarchistes: ne se compromettant pas plus dans des intrigues trop apparentes avec la monarchie de droite, ne se compromettant pas plus avec la monarchie de gauche en affichant pour elle un attachement trop évident. M. le duc Decazes, chu qui on se plaît à reconnaître un esprit fin et délié, a su agir sans se mettre trop en évidence; il est de l'école de ceux qui savent mieux servir de fil que de pantins.

☞ Jus de Fruits français. — Fraises Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 21 et 123.

INSTITUTIONS.

St-Aloysius Academy,

Sous la Direction des Frères du Sacré-Cœur.

AU COIN DES RUES CHARTRES ET CLAIRE QUARTIER.

CETTE institution commencera sa session LUNDI, 8 septembre. Les études y sont complètes, et on y enseigne le français, de l'anglais, de l'allemand et de l'italien à ceux qui en feront la demande.

Avis aux parents qui désirent que leurs enfants ne reçoivent pas d'instruction religieuse.

27 sept—7

Collége St-Charles,

Au Grand Coteau, Lne.

LES classes recommencent le LUNDI, 6 octobre. Pour plus de détails, s'adresser au Rév. L. CURIOZ, ancien des rues Baronne et Coquille.

Une chargeria des élèves qui lui seront confiés. 27 sept—1d

Collége de l'Immaculée Conception,

A l'angle des rues Baronne et Commune,

NOUVELLE ORLEANS.

LA session de cette institution commencera le 1er Octobre.

Les études se divisent en trois cours, — préparatoire, commercial et classique.

Les français est enseigné dans les trois cours, sans frais additionnels.

Les élèves n'y sont admis qu'autant qu'ils savent lire et écrire.

— Prix. —

Pour le cours classique — $10 par mois.

Pour le cours préparatoire et le cours commercial — $8 par mois.

21 sept 1m Président.

Institution D'Aquin.

CETTE institution, dirigée par Mademoiselle FITZGERALD, et occupant de spacieux edifices dans le quartier Tremé, au sud de la ville, recevra des élèves internes et externes, qui y seront complétement initiés à toutes les branches d'une instruction solide, sous la direction de Mademoiselle de la spécialité d'enseignement, elles, depuis l'enseignement primaire jusqu'au grand, l'allemand, les Mathématiques, la théorie de la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Pratique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfége sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour conditions, s'adresser à l'Institution, 252, rue Bayou, près l'allonge. 21 sept—1m

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la place St. Louis, commencera sa session de cette année, le 15 septembre, 1873. Quelques collégiens du Collége se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents qui désirent leurs enfants soient près de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FRANCOIS, président, à la Baie St. Louis, Miss., ou à l'Académie St. Louis 20 août—2m Chartres et Quartier.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre 21 août—1m

JEFFERSON ACADEMY,

43 ..... RUE BOURBON 43

Nouvelle-Orléans,

DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

20 août 1m m

Louisiana State University,

A BATON ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 24e session commencera le premier LUNDI de octobre prochain, et se terminera le dernier LUNDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs ture et des sciences, en les langues de la littérature, Cours préparatoires et d'un Cours spécial, qui, le cas échéant, se commuue, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'astronomie, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour le dessin, des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographie, etc.

L'école de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à due professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'incontestables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est strictement appliquée. Le collége possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bien foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin résidant.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de Xénophon, et de Tite-Live, avoir une certaine connaissance du français.

Un reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin..... $100 00

Pension et domestiques..... 200 00

Blanchissage..... 30 00

Chauffage et éclairage..... 30 00

Livres, papier, etc..... 20 00

Meubles..... 30 00

Dépenses éventuelles..... 10 00

Habits uniformes..... 10 00

Dépôt..... 10 00

Dépense totale..... $470 00

D. F. BOYD,

Surintendant.

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

Lundi soir, 29 Septembre 1873.

Seconde soirée de la Jeune Prodige

Mlle ALICE HARPDOR,

qui remplira cinq rôles dans le drame à grand spectacle intitulé

THE MOTHER'S DYING CHILD.

Début de

Mlle ELOA CAMPANO.

Jeudi, 2 Octobre,—MARTHA LAVITTE-FUN, comédie en cinq actes, de Schanne. 24 sept

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS, et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M.

La Caisse d'Angleterre, qui a les régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

2 sept—6m—3fpe

Avis.

LES actionnaires de la "MINE SULPHUR & CHEMICAL CO." sont respectueusement invités à se rendre au bureau de la Compagnie, No 38, rue Carondelet, pour prendre connaissance d'après des propositions d'une nature urgente et de grande importance dans l'intérêt de la Compagnie.

Par ordre du Conseil des Directeurs.

A. BÉLAUNÉ,

Nlle Orléans, 27 sept 1873—2t Secrétaire.

Bureau de la Compagnie "Steoville Oil Works Company" No 38 rue Carondelet.

Nlle Orléans, 27 sept 1873.

Les actionnaires de la Compagnie "CALCA-RIEU SULPHUR & CHEMICAL CO." sont respectueusement invités à se rendre au bureau de la Compagnie, No 38, rue Carondelet, pour prendre connaissance d'après des propositions d'une nature urgente et de grande importance dans l'intérêt de la Compagnie.

Par ordre du Conseil des Directeurs.

A. BÉLAUNÉ,

Nlle Orléans, 27 sept 1873—2t Secrétaire.

Bureau de la Compagnie "Steoville Oil Works Company" No 38 rue Carondelet.

Nlle Orléans, 27 sept 1873.

Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

No 46, rue Dauphine.

LES actionnaires de cette Association sont respectueusement invités à se présenter au bureau de l'Association pour voter à l'élection des directeurs, qui aura lieu le 13 octobre 1873, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Par ordre du Président.

A. MAULET,

Secrétaire.

Bureau du New Orleans City Mill Manufacturing Company, No 124 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1873.

Le 10 du courant, à 4 de l'après-midi, une réunion des Directeurs de cette Compagnie, pour voter à l'élection des Directeurs de la Compagnie pour l'année 1873-1874.

Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se présenter au bureau de la dite compagnie, No 124 rue Royale, le vendredi, 3 octobre prochain, et à y déposer leurs actions, afin de pouvoir y donner leur vote sur une proposition de réduction du capital.

J. N. AUGUSTIN,

18 sept—1m Secrétaire.

Sun Mutuel Insurance Company

61 CAMP STREET.

Capital payé..... $300,000

Actif à sa valeur au comptant..... 659,000

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.

Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.

Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices contre le risque d'ouragan, de DÉMOLITION, DÉCHARGE et RIVIÈRES aux taux les plus bas. Elle règle promptement toutes les pertes aux conditions les plus favorables.

DIRECTEURS:

John G. Saines, D. M. Bayly,

E. J. Hart, James Byrnes,

Henry Renshaw, J. L. Harris,

Hugh Wilson, Lionel C. Levy,

B. Bacon, W. B. Schmidt,

I. N. Marks, J. Aicus,

Charles Maccoaly, E. R. Wheelock,

W. K. Seymour, L. H. Joseph,

Richard Flower, T. T. Tobias,

J. Weis, Scott Moulton,

B. W. Taylor, George Jones,

J. C. Morris, James L. Haas.

JAMES L. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

OUVERTURE

DU

MAGASIN ST.-ANNE,

Enseigne Royale et Sic-Anne,

AU DRAPEAU ROUGE,

le plus vaste et le mieux assorti de la ville

1,000,000 DE PAIRES

DE TOUS LES GENRES.

Agence Générale de Boston et de Philadelphie.

EN acceptant le contrôle de cette maison nous dirons au public que nous en possédons toutes en conséquence seront vendues pour les commandes à des prix extraordinairement bas. Nos relations avec les fabriques de chaussures, jointes à une longue expérience dans le détail, nous permettent aujourd'hui de vendre sur notre place des marchandises de qualité supérieure à celles des plus importantes villes de l'Union. Aussi les nerfs commandes de toutes sortes seront reçues et exécutées à notre entière satisfaction.

Nous avons pris à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines, Rands de New York, consolidant ainsi la première fabrique de chaussures de la Louisiane.

Nos prix sont d'origine, et nos chaussures sont vendues à des prix défiant toute concurrence